

ENQUETE NATIONALE SUR LA POPULATION ACTIVE
CONCEPTS DE POPULATION ACTIVE

* * * * *

Abdelaziz SAMRAOUI
Direction de la Statistique
RABAT - MAROC

INTRODUCTION

Que ce soit dans les pays dits développés ou en voie de développement, la problématique de l'emploi se trouve au centre des débats économique et politique. Cet intérêt se justifie dans la première catégorie de pays principalement par la montée du chômage relevée en ce moment de crise. Par contre dans la seconde catégorie, la situation est différente; il s'agit plutôt de la remise en cause des concepts classiques tels que : "population active", "population en chômage", "population inactive", "sous-emploi". Autrement dit, dans les pays en voie de développement on est à la recherche d'un cadre conceptuel cohérent permettant de saisir et de comprendre les problèmes et les mécanismes de l'emploi conformément à la réalité socio-économique existante. C'est à cet effet d'ailleurs qu'on assiste actuellement à l'émergence de nouveaux concepts tels que "secteur moderne - secteur traditionnel", "secteur formel - secteur informel", "secteur de subsistance", etc. Qu'en est il au Maroc ? Où en est l'investigation dans ce domaine ?

Afin de réduire le fossé qui existe entre la réalité socio-économique marocaine et la quantification statistique des problèmes de l'emploi, la Direction de la Statistique a réalisé une série d'enquêtes auprès des ménages, spécifiques à ce domaine (1976-1982) et a entamé depuis avril 1984 une nouvelle série dont l'envergure est beaucoup plus ambitieuse que la précédente.

C'est dans ce cadre que sera présentée dans une première partie, l'enquête nationale sur la population active (les objectifs, la méthodologie, les concepts et les problèmes et difficultés rencontrés) ; et dans une deuxième partie après un essai de définition du "secteur informel" on étudiera dans quelle mesure cette enquête pourrait constituer un premier élément du dispositif permettant d'appréhender ce secteur informel.

A - Contexte statistique à la veille du lancement de l'enquête sur l'emploi:

Certes avant 1976, année de lancement du premier passage de l'enquête permanente sur l'emploi, bon nombre d'opérations statistiques et particulièrement les recensements de population ont abordé, ne serait-ce que partiellement, le phénomène "emploi". Mais la principale limite qui caractérise toutes ces sources de données est l'extrême hétérogénéité

des informations collectées. Autrement dit, l'information disponible dans ce domaine, en plus de sa "naïveté conceptuelle", varie d'une source à une autre, ce qui rend inéluctablement toute étude évolutive impossible.

Ne prenons comme exemple pour illustrer ce qui précède que le cas des deux avant-derniers recensements, c'est-à-dire ceux de 1960 et de 1971 (les deux principales sources de référence dans tous les plans de développement économique marocains élaborés depuis lors). Tout en étant conscient du fait qu'un recensement général de population demeure une très grande opération dont les objectifs sont nombreux et où la question de l'emploi ne peut donc être approfondie, néanmoins une simple comparaison des résultats des deux opérations, relatifs à la population active, nous amène à formuler les remarques suivantes :

1 - L'utilisation d'une formulation nuancée (1) en vue de saisir si la personne interviewée est "active occupée", "chômeur" ou "inactive" ne peut que se répercuter sur les résultats. En effet le taux d'activité, au cours de ces deux opérations, se chiffrait à 28% en 1960 contre 26% en 1971. La chute anormale des taux d'activité par âge est dûe essentiellement au fait que les questions sont formulées différemment.

2 - Se contenter d'une seule question, quelle que soit sa formulation, pour prétendre appréhender la totalité de la population pourvue d'un emploi ou à la recherche d'un emploi, ne peut aboutir qu'à une sous-estimation due à l'omission involontaire mais complète d'une partie de la population active et particulièrement de la population active féminine. D'ailleurs, c'est ce qui a poussé au réajustement du taux d'activité féminin relevé au cours du R.G.P.H. 1960 qui se chiffrait aux environs de 6%, alors qu'on s'attendait à un taux plus élevé étant donné qu'au Maroc, la participation de la femme à l'activité économique existe depuis longtemps et s'intensifie progressivement durant ces deux dernières décennies. Mais si cette contribution n'apparaît pas dans nos statistiques nationales, c'est par manque de questions plus adéquates pour saisir cette activité souvent confondue avec les travaux purement ménagers.

3 - La notion de "recherche du travail" introduite dans le concept de population active en chômage, au cours des deux opérations, ne constitue qu'une contrainte supplémentaire qui réduit davantage ce phénomène.

Le déséquilibre entre offre et demande d'emplois caractérisant la totalité des pays en voie de développement dissuade nombre d'actifs potentiels de chercher du travail, on encore décourage un certain nombre de demandeurs d'emploi. Alors, pour saisir le chômage à sa juste valeur, nous suggérons que la notion de "recherche du travail" revête un caractère beaucoup plus souple que ce qui a été admis au cours des deux recensements.

(1) Le R.G.P.H. 1960 a adopté la méthode qui consiste à saisir d'abord la profession principale pour dégager par la suite le type d'activité. Par contre celui de 1971 est parti directement du type d'activité pour saisir par la suite la profession principale.

4 - Les concepts adoptés au cours de ces deux opérations pour définir un "actif occupé" (personne pourvue d'un emploi) et un "actif en chômage" (personne en quête d'un emploi) recèlent un caractère arbitraire du fait que la "date" (au "moment" du recensement) n'est pas clairement définie (cela pourrait être les 24 heures qui précèdent l'interview, comme cela pourrait être plusieurs jours: entre 1 et 15 journées).

En principe la date de référence signifie les 24 heures qui précèdent l'interview. Or dans un pays comme le Maroc une si courte période n'est pas du tout adaptée pour une si délicate distinction, particulièrement en milieu rural et dans certains secteurs en milieu urbain où les travaux sont irréguliers dans le temps.

Au vu des résultats des deux recensements de population et des nombreuses réflexions qui les ont suivis, c'est la partie conceptuelle et son adaptation au milieu socio-économique marocain qui a monopolisé l'attention des techniciens chargés de la première enquête nationale sur l'emploi.

B. Présentation de l'enquête marocaine sur l'emploi :

La Direction de la Statistique a réalisé durant la période 1976-1982 une enquête sur l'emploi urbain permanente à passages répétés annuellement. Elle est effectuée auprès d'un échantillon aréolaire, constitué de 459 surfaces (1) réparties aléatoirement en 9 sous-échantillons de 51 unités chacun. Et chaque année on a enquêté un groupement de 3 sous-échantillons, de telle manière que deux passages successifs ont deux sous-échantillons communs et un seul sous-échantillon propre. Cette méthode a été adoptée afin de saisir, avec une précision acceptable, aussi bien l'évolution que la valeur récente des caractéristiques à étudier.

Ainsi chaque année de la période sus-mentionnée, l'échantillon enquêté comporte aux environs de 13 000 ménages urbains, taille permettant d'estimer avec une précision jugée suffisante toute caractéristique relative à la population active urbaine dont la fréquence est égale ou supérieure à 5%. La collecte des données a été exécutée par un corps d'enquêteurs spécialisés, et elle s'est échelonnée à la même époque chaque année, c'est-à-dire durant les mois d'avril et mai, période où l'activité économique urbaine a été jugée ni à son point mort ni à son summum.

1. Les objectifs de l'enquête :

Tout d'abord, il convient de remarquer que l'utilisation des expressions "travail" et "exercice d'une activité" dans le concept de population active entraîne une confusion entre "travail" et "activité" même si dans son sens concret le mot activité ne signifie pas forcément travail.

(1) Une surface (ou grappe) est le résultat d'une opération cartographique très délicate qui consiste à découper le district de recensement en trois parties égales constituées en moyenne de 80 ménages.

Par "travail" ou "exercice d'une activité" on entend tout acte humain créant un bien ou un service commercialisable excepté les travaux d'entretien et de soin des membres de son propre ménage.

1.1. Détermination du volume de la population active :

Par commodité et par souci de garder la possibilité de comparaison, dans une certaine mesure, des résultats de l'enquête avec ceux du recensement général de population, nous avons partitionné la population active en deux sous-populations à savoir : la "population active de premier ordre" et la "population active de second ordre".

1.1.1. Concept de "population active de premier ordre" : (voir annexe 1)

Elle se compose de la "population active occupée de 1er ordre" et de la "population active en chômage de 1er ordre".

a - Population active occupée de 1er ordre : l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus, ayant déclaré instantanément avoir exercé une activité durant la période de référence (les 24 dernières heures précédant l'interview), ou ne pas avoir exercé une activité durant la période de référence pour cause de maladie, accident de travail ou technique, congé, mise à pied limitée dans le temps, bref pour toute raison provoquant un arrêt temporaire de travail indépendamment de la volonté de la personne concernée (la reprise du travail ultérieurement est certaine).

b - Population active en chômage de 1er ordre : l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus n'ayant exercé aucune activité durant la période de référence (les 24 heures précédant l'interview) et ayant déclaré instantanément être à la recherche d'un travail, ou ayant déclaré instantanément ne pas être à la recherche d'un travail uniquement pour les raisons suivantes :

- promesse d'embauche ultérieure ou attente de la réponse d'un employeur ou attente de démarrage d'une activité donnée.
- convaincu de la rareté des possibilités d'embauche, ou convaincu que sa recherche n'aboutira à rien.
- conditions climatiques défavorables.

1.1.2. Concept de "population active de second ordre" : (voir annexe 2)

L'expérience a montré que certaines personnes se déclarent instantanément et de prime abord inactives, soit en négligeant l'activité exercée (c'est le cas des femmes qui, parallèlement aux travaux ménagers, exercent une activité la plupart du temps de façon intermittente, ou cherchent un travail conforme à leurs obligations familiales), soit que l'interviewé croit que la forme de travail qu'il effectue ou cherche à effectuer n'est pas intéressante, autrement dit il a une idée de la notion de "travail" qui lui est propre, alors que la forme de travail effectué ou cherché obéit à la définition du "travail" propre à l'enquête.

Le caractère intrinsèque de cette catégorie de population que l'enquête sur l'emploi doit appréhender nous a dicté le choix d'une période de référence plus longue (une semaine) que celle adoptée pour la population active de 1er ordre et nous l'avons définie comme étant la "population active de second ordre"; elle se compose de la "population active occupée de second ordre" et de la "population active en chômage de second ordre".

a - Population active occupée de second ordre : l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus ayant déclaré instantanément être inactives (inactives de 1er ordre) et qui, à un stade avancé de l'interview, ont déclaré avoir exercé une activité durant la période de référence (la semaine qui précède la date de l'interview).

b - Population active en chômage de second ordre : l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus ayant déclaré instantanément être inactives (inactives de 1er ordre), n'avoir exercé aucune activité durant la semaine de référence et être à la recherche d'un travail.

1.1.3. Niveau d'occupation et de chômage : (voir annexe 3)

Avant d'entamer l'analyse du niveau d'occupation et de chômage enregistré durant la période 1977-1982, il nous est apparu nécessaire de souligner l'apport substantiel au niveau de l'activité qu'a donné l'enquête.

Abstraction faite de l'amélioration de la méthode d'appréhension du volume de la population active de 1er ordre par rapport à celle usitée généralement au cours d'un recensement général de population, l'apport additionnel de l'enquête au niveau de l'activité représente 5% (part de la population active de second ordre dans la population active totale) ; par sexe cet apport est beaucoup plus significatif, dépassant 16% pour les femmes. Au niveau des composantes de cette population, à savoir l'occupation et particulièrement le chômage, cet apport atteint 20% pour les deux sexes réunis et dépasse 50% pour le sexe féminin (part des chômeurs de second ordre dans la population en chômage totale).

L'analyse de l'évolution du taux d'activité durant la période 1977-1982 montre une légère tendance à la hausse marquée entre 1980 et 1982, tendance due en grande partie à l'accroissement du taux de chômage observé durant la même période, c'est-à-dire 1980-1982. En effet, en analysant l'évolution des populations actives occupées et en chômage, on déduit que l'accroissement annuel (relatif ou absolu) de la population en chômage, entre 1980-1981 et 1981-1982 est le plus élevé de ceux observés durant toute la période 1977-1982.

S'agit-il d'un processus d'aggravation du chômage au Maroc, qui a commencé à se déclencher dès 1980, dû à un ralentissement de l'activité économique aussi bien du secteur moderne que du secteur informel qui aurait dû éponger ce surplus de main-d'oeuvre ? Ou bien n'est-ce que conjoncturel, en attendant que ce dernier secteur s'adapte aux conditions

économiques aggravées par la sécheresse qui a atteint son point culminant en 1980 ?

2.1. Détermination du volume de la population active sous-employée :

2.1.1. Concept du sous-emploi :

Le sous-emploi est un phénomène socio-économique très complexe, et jusqu'à présent plusieurs définitions plus ou moins théoriques ont été avancées et leur traduction en données chiffrées s'avère difficile et pose quelques problèmes. Nous ne retenons dans ce présent document que la définition indiquée dans la revue du B.I.T. relative aux recommandations internationales sur les statistiques du travail.

"Le sous-emploi existe quand l'emploi est insuffisant par rapport à des normes déterminées ou à un autre emploi possible, compte tenu de la qualification professionnelle. On peut distinguer deux formes principales de sous-emploi : le sous-emploi visible et le sous-emploi invisible.

a - le sous-emploi visible est avant tout un concept statistique pouvant être directement mesuré par des enquêtes sur la main-d'oeuvre ou d'autres enquêtes et reflétant une insuffisance dans le volume de l'emploi. Il se produit quand une personne occupe un emploi où la durée du travail est inférieure à la normale et qu'elle cherche ou accepterait un travail supplémentaire.

b - les sous-emploi invisible est avant tout un concept analytique reflétant une mauvaise répartition des ressources de main-d'oeuvre ou un déséquilibre fondamental entre la main-d'oeuvre et les autres facteurs de production . Les symptômes caractéristiques pourraient en être le faible revenu, la sous-utilisation des compétences ou la faible productivité. Les études analytiques du sous-emploi invisible devraient avoir pour but d'examiner et d'analyser une grande variété de données, y compris les niveaux de revenu et de qualification (sous-emploi déguisé) et les mesures de la productivité (sous-emploi potentiel)".

2.1.2. Approche retenue pour la mesure du sous-emploi au Maroc :

Déjà à l'occasion du R.G.P.H. 1971, on avait pensé au phénomène du sous-emploi et on avait retenu le critère "durée travaillée" durant l'année de référence pour mesurer ce fléau, ce qui a permis d'établir la répartition de la population active en trois groupes suivants :

personnes actives ayant travaillé 10 mois et plus	65%
personnes actives ayant travaillé moins de 10 mois ...	30%
personnes en quête de leur premier emploi	5%

Et de là on a conclu que 35% de la population active était sous-employée.

Les critères susceptibles de mesurer le sous-emploi doivent faire intervenir simultanément plusieurs considérations ayant un caractère économique, social et démographique. En s'inspirant du concept du B.I.T cité plus haut nous avons retenu les critères suivants :

- durée annuelle travaillée
- régularité dans le travail : critère permettant de distinguer, au sein de la population active occupée de 1er ordre, permanents et non-permanents (1)
- degré de satisfaction vis-à-vis de l'emploi exercé
- recherche d'un travail supplémentaire
- recherche d'un emploi permanent (pour les non-permanents).

Ces critères croisés ont permis de dégager trois sous-populations sous-employées :

* En premier sont sous employées toutes les personnes actives occupées de premier ordre d'une façon permanente, dont la durée annuelle travaillée durant l'année de référence est supérieure à la "durée normale" (2) mais non satisfaites de leur emploi exercé, soit parce que ce dernier n'est pas conforme aux compétences de l'intéressé soit parce qu'il est peu rémunérateur.

* En second, les personnes actives occupées de premier ordre d'une façon permanente, dont la durée annuelle travaillée durant l'année de référence est inférieure à la "durée normale", satisfaites de l'emploi exercé mais qui désirent travailler davantage.

* Enfin sont considérées comme sous-employées les personnes actives occupées de premier ordre permanentes, et les personnes actives occupées de second ordre cherchant un emploi permanent de remplacement.

La détermination de ce dernier groupe de personnes actives sous-employées n'utilise pas directement le critère "durée annuelle travaillée", car le caractère de non permanent sous entend une durée de travail réduite et irrégulière. D'ailleurs les chiffres confirment cette déduction puisque 85% des non permanents ont travaillé au plus les 2/3 de l'année de référence.

2.1.3. Niveau du sous-emploi en milieu urbain marocain:

L'approche du sous-emploi par la méthode décrite ci-dessus est encore contestée, en tout cas non adoptée officiellement comme c'est le

(1) Permanent : toute personne active occupée de 1er ordre exerçant son emploi de façon régulière et dont les seuls arrêts qui pourraient être enregistrés ne sont dûs qu'à des absences telles que: congé, conflit passager du travail, conditions climatiques, incidents techniques, etc.

(2) "Durée normale" : nous avons pris comme seuil pour déterminer la durée jugée normale les 2/3 de l'année, c'est-à-dire 36 semaines.

cas du taux de chômage ; nous nous contentons de donner les résultats de cette approche pour une seule année (1978) à titre indicatif pour situer le chômage urbain par rapport au sous-emploi urbain.

La population active occupée sous-employée, déterminée selon les définitions retenues plus haut, représente 29,1% de la population active occupée. En introduisant l'ensemble des chômeurs, le taux de sous-emploi global (1) se chiffre aux environs de 35% ; il est de 32,8% pour les hommes et de 42,7% pour les femmes.

2.1.4. Difficultés rencontrées pour mesurer le sous-emploi :

L'approche entreprise dans le but de mieux mesurer le phénomène du sous-emploi, s'est heurtée à des difficultés dues essentiellement aux défaillances des enquêtes.

- Période de référence : le choix de l'année comme période de référence a amplifié énormément l'effet dû aux défaillances de mémoire (ceci nous a poussé à choisir le mois comme période de référence de la nouvelle série de cette enquête).

- La pertinence des questions d'opinion vis-à-vis de l'emploi exercé, particulièrement pour les personnes non satisfaites, à cause de la faible rémunération (alors qu'aucun seuil n'a été fixé au préalable).

c) Enquête sur la population active auprès des ménages et secteur informel :

Nous avons vu dans ce qui précède, que malgré les améliorations substantielles apportées à la définition du concept de la population active en chômage, le taux de chômage en milieu urbain marocain manifeste une certaine insensibilité aux détériorations de la situation subies durant la période 1977-82 (crise économique que traverse le pays depuis 1974, exode rural intensif durant ces dernières décennies...).

Ceci a conduit à porter davantage d'intérêt au concept de "secteur informel" et aux potentialités d'absorption des surplus de main-d'oeuvre.

On peut supposer qu'il existe des relations entre sous-emploi et secteur informel : dans quelle mesure l'enquête nationale sur la population active pourrait-elle constituer un élément d'approche de ce secteur ?

Il ressort de l'ensemble de la littérature sur le secteur informel une multitude de critères plus ou moins précis susceptibles de caractériser celui-ci, nous nous bornons à citer les plus importants : (cf. "revue Tiers-Monde " n° 28 avril-juin 1980).

(1) Taux de sous-emploi global = Population active occupée sous-employée + chômeurs / population active.

- Font partie du secteur informel toutes les activités qui échappent aux moyens d'investigation empirique : producteurs travaillant sans emplacement fixe, ne payant pas de patente ou d'impôt, exclus des réglementations sociales, n'ayant pas de comptabilité....

- L'emploi informel regroupe généralement aussi bien les emplois familiaux dans le secteur artisanal et les petits métiers que les activités occasionnelles ou temporaires à l'intérieur du secteur moderne tel que le bâtiment.

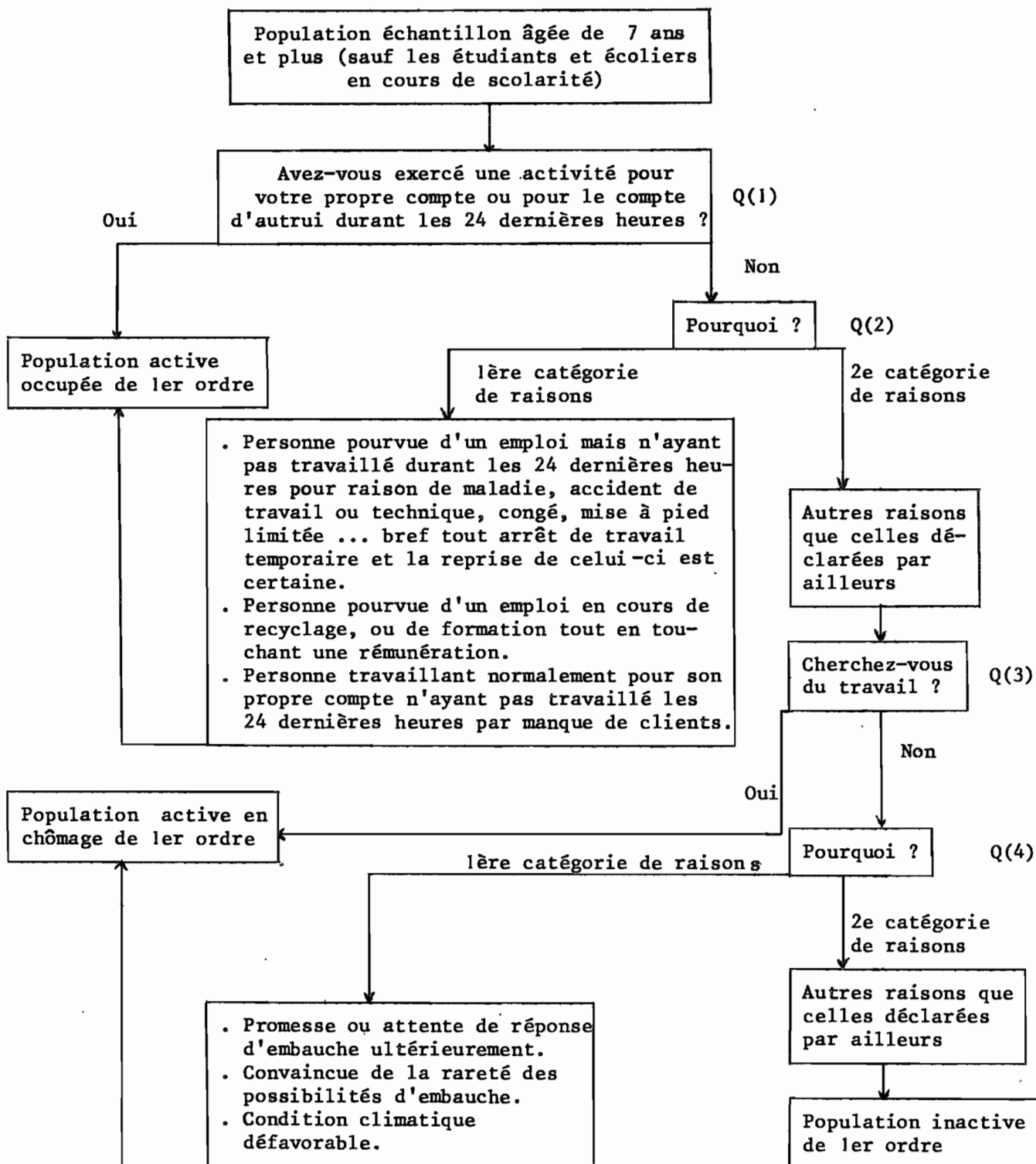
- Les critères les plus souvent retenus depuis le fameux rapport Kenya sont la facilité d'accès aux activités, le recours aux ressources locales, la propriété familiale des entreprises, l'échelle restreinte des opérations, les techniques à forte intensité de main-d'oeuvre et adaptées, les qualifications qui s'acquièrent en dehors du système scolaire officiel, des marchés échappant à tout règlement et ouverts à la concurrence.

Les trois définitions mentionnées ci-dessus renferment des formes d'activités difficilement localisables et non répertoriées telles que les marchands ambulants, ou les femmes tissant des tapis à domicile....

Une approche exhaustive du secteur informel ne peut se faire sans enquête auprès des ménages, seul moyen à notre sens de localiser ce genre d'activité. En conséquence les enquêtes sur la population active doivent être menées auprès des ménages; le premier objectif serait la mesure de la totalité des capacités de travail inemployées ou mal employées et leur structure en catégories socio-économiques significatives (objectif à notre sens déjà atteint par la série d'enquêtes 1976-1982, et qui sera maintenu pour la prochaine série). Le deuxième objectif devrait être la détermination des mécanismes et comportements qui régissent les divers marchés du travail existant (la nouvelle série d'enquêtes a été conçue en fonction de cela). Déjà, au point où en est l'enquête, nous pouvons dégager des données disponibles, certaines formes d'activité relevant du secteur informel : les travailleurs à domicile, les domestiques, les travailleurs à leur propre compte mais ambulants (indépendants ambulants), selon leurs caractéristiques socio-économiques.

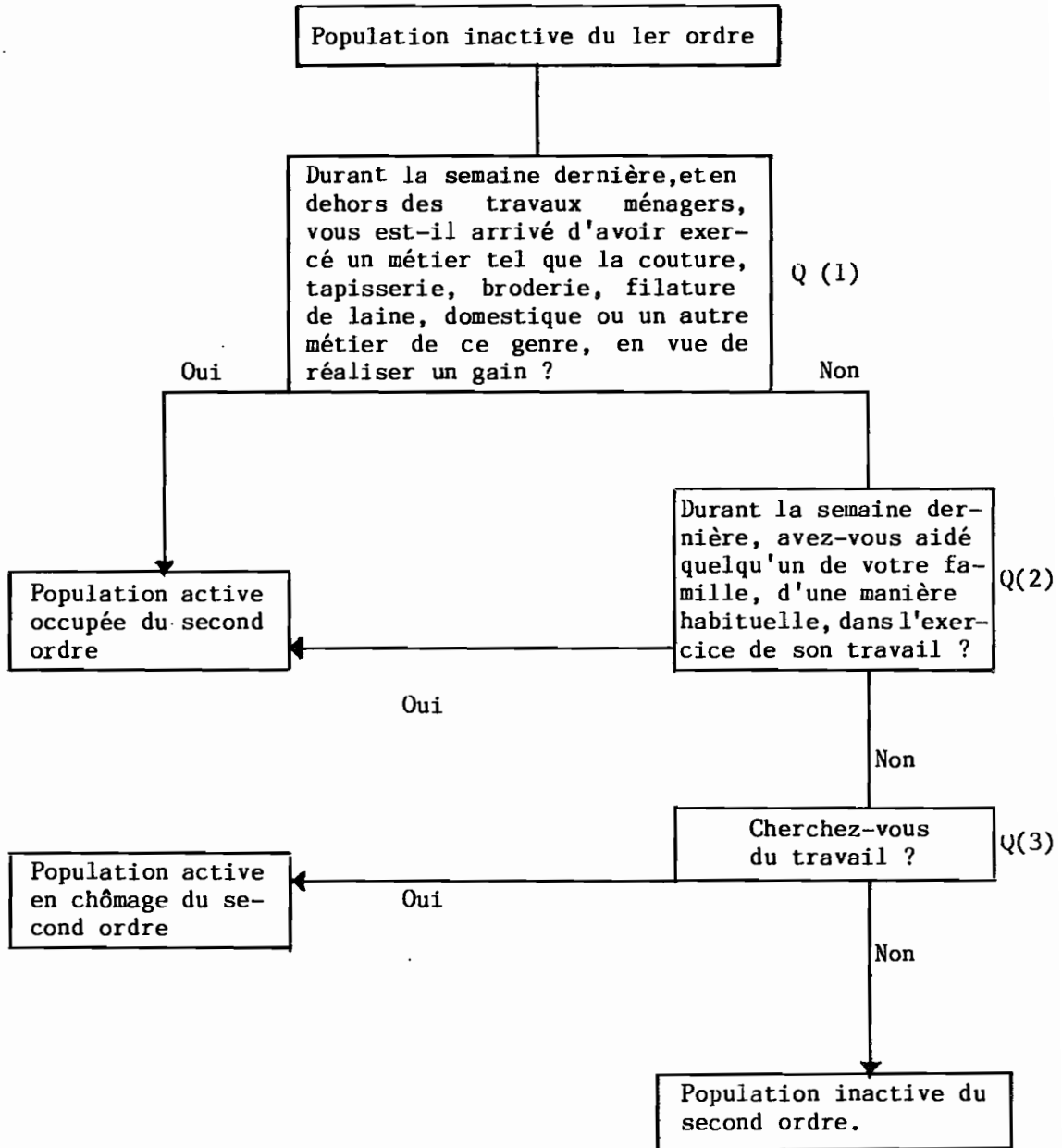
Annexe 1

SCHEMA DU DIALOGUE PERMETTANT DE DEGAGER LA
POPULATION ACTIVE DE 1ER ORDRE



Annexe 2

SCHEMA DU DIALOGUE PERMETTANT DE DEGAGER LA
POPULATION ACTIVE DU SECOND ORDRE
(sexe féminin)



Annexe 3

Années et sexe	1977			1978			1979			1980			1981			1982		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Taux d'activité (I)	42,2	13,2	27,1	42,7	12,4	27,3	42,7	11,6	26,8	42,6	11,4	26,6	43,4	13,5	28,2	43,8	14,6	28,9
Taux d'activité (II)	42,8	16,4	29,1	43,0	14,8	28,6	42,9	13,5	27,9	42,8	13,5	27,8	43,7	16,2	29,6	44,2	17,2	30,4
Taux de chômage (I)	8,1	6,2	7,8	7,9	6,3	7,5	8,8	8,4	8,7	8,7	8,1	8,5	9,8	11,3	10,2	9,5	10,2	9,7
Taux de chômage (II)	8,8	11,9	9,7	8,3	10,9	9,0	9,1	12,3	9,9	9,0	12,2	9,8	10,2	16,5	11,9	9,9	14,7	11,3
Part des actifs occupés du second ordre dans la population active occu- pée totale	0,6	14,4	4,6	0,4	11,7	3,3	0,2	10,2	2,6	0,2	11,8	3,0	0,3	11,1	3,2	0,3	10,6	3,2
Part des chômeurs du se- cond ordre dans la popu- lation en chômage totale	9,3	58,4	26,9	5,7	51,5	20,3	4,8	41,1	16,0	3,9	43,9	16,4	4,1	42,8	19,0	5,3	41,2	18,8

Taux d'activité (I) = Population active de 1er ordre / Population totale

Taux d'activité (II) = (Population active de 1er ordre + Population active du second ordre) / Population totale

Taux de chômage (I) = Population en chômage de 1er ordre / Population active de 1er ordre

Taux de chômage (II) = Population en chômage de 1er ordre et de 2ème ordre / Population active de 1er et 2ème ordre

MAROC
MINISTÈRE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES STATISTICIENS D'ENQUÊTES

**SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE**

**Rabat, 10-17 Octobre 1984
rapport des sessions et communications
tome 1**

MAROC
MINISTÈRE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
STATISTICIENS D'ENQUÊTES

SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE

RABAT, 10-17 OCTOBRE 1984
RAPPORT DES SESSIONS ET COMMUNICATIONS
TOME 1

PARIS - JUILLET 1985